



53 impasse Louis Daguerre
16000 ANGOULEME
05 45 61 62 63

Zone Monplaisir Sud
51 rue Pierre Loti
16100 COGNAC
05 16 45 60 00

En toute solidarité, le Conseil d'Administration d'Ocealia a décidé de mettre en place une politique positive d'aide aux jeunes agriculteurs. Cet accompagnement à l'installation se traduit concrètement par la mobilisation forte de tous les acteurs impliqués pour les aider à franchir plus facilement ce cap délicat et plus particulièrement sur les plans financiers, techniques, eu niveau des productions contractuelles et de la formation au métier.

Ces aides sont destinées aux jeunes (JA) qui s'installent en agriculture dans le secteur d'activité d'Ocealia, sont âgés de moins de 40 ans, adhèrent à la coopérative et sont installés depuis moins de 5 ans.

Des offres de services privilégiées :

Le JA bénéficie pendant les 3 premières années, d'une enveloppe financière de **350 euros par an**, venant en déduction de la facturation des services suivants :

- Mesure de la fertilité des sols (analyses, mesures du potentiel, plan de fumure, ...) ;
- Outil de traçabilité / enregistrement des pratiques ;
- Outils d'Aide à la Décision (pilotage de la fertilisation – protection des cultures, irrigation, ...)
- Gestion des risques (garantie chiffres d'affaires – mode de mise en marché des productions végétales, couvertures de l'exploitation) ;
- Accompagnement vers des mesures agro-environnementales ou de certification ;
- Accompagnement réglementaire ;
- Etc

Des aides financières directes en agrofourniture :

1^{er} exercice : remise de 7 % sur les achats d'agrofouritures.

2^{ème} exercice : remise de 5 % sur les achats d'agrofouritures.

3^{ème} exercice : remise de 3 % sur les achats d'agrofouritures.

Un accès gratuit à une formation métier

Chaque JA peut accéder gratuitement à l'une des formations proposées par la Coopérative dans la période des 3 années.

Convention de partenariat mise à jour en 2017.